Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le 12/10/2026
ID : 074-200011773-20261006-BC_2026_0118-DE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
***
ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS
***

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

OBJET :

Avenants aux marchés de travaux de construction du Gymnase de Vétraz-Monthoux

N° BC_2026_0118

Séance du : 6 octobre 2026

Convocation du : 30 septembre 2026

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 20

Président de séance : Antoine BLOUIN

Secrétaire de séance : Amine MEHDI

Membres présents :
Cristian GUERET, Carole DARCY, Maxime GACONNET, Amine MEHDI, Bernard BOCCARD, Marion BARGES-DELATTRE, Nicolas TEREINS, Antoine BLOUIN, Jean-Paul BOSLAND, Denis MAIRE, Christine BURKI, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Patrick ANTOINE, Anne-Lise VOUTAY, Christophe CALLAY

Excusés :
Gabriel DOUBLET, Christophe BORREL, Denis SERVAGE, Jean COMBETTE, Coralie FERNEX

***

Vu la délibération du Conseil communautaire du 15 avril 2026 n°CC_2026_0038 mettant à jour les délégations de pouvoirs du Conseil au profit du bureau et notamment le paragraphe n°B-12 de son annexe,

A l'issue d'une procédure d'appel d'offres ouvert lancée en mai 2023, les lots n°2, 7, 11, 14, 15, 16, 19 et 20 relatifs aux travaux de construction du gymnase de Vétraz-Monthoux ont été notifiés aux entreprises suivantes :

- Lot 02 : Terrassement-dépollution-VRD : DECREMPS BTP
- Lot 07 : Menuiserie extérieure bois – occultation : SAS GENEVRIER MENUISERIE 74
- Lot 11 : Cloisons – peinture – plafonds : REVOLTA BLAUDEAU ISOLATION
- Lot 14 : Carrelage – faïence : CONCEPTION REALISATION CARRELAGES
- Lot 15 : Chauffage – VMC – Plomberie sanitaire : ADITEC
- Lot 16 : Electricité : ELTIS
- Lot 19 : Ascenseur : TK ELEVATOR
- Lot 20 : Espaces verts : TERIDEAL TARVEL

Les lots n°3 et 4 ont été passés selon une procédure avec négociation et notifiés aux entreprises suivantes :

Lot 03 : Gros Oeuvre : MONTESSUIT et FILS SA
Lot 04 : Structure bois vêture : LIFTEAM, marché transféré à la société CBS depuis le 26/01/2026,

Consécutivement à différentes modifications intervenues en cours d'exécution de ces différents lots pour la bonne réalisation de l'ouvrage, la passation d'avenants s'avère nécessaire. Ces avenants, qui visent également à tirer les conséquences techniques et financières de la survenue de certains aléas en cours de chantier, se fondent sur les articles L. 2194-1 6 ° et R. 2194-8 du Code de la Commande Publique.

1- Prolongation de délai
L'ensemble des lots est concerné par une prolongation de délais.
Le délai d'exécution des travaux de chaque lot est prolongé jusqu'au 9 octobre 2026.

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le 12/10/2026
ID : 074-200011773-20261006-BC_2026_0118-DE

2- Modification de faibles montants

Les modifications listées ci-après doivent être intégrées aux différents lots :

Lot 02 : Terrassement-dépollution-VRD

- Évacuation des volumes complémentaires de terres polluées en Biocentre, pour un montant de 20 840,96 € HT
- Aménagement d'une piste de chantier périphérique permettant la circulation des nacelles autour du bâtiment en phase chantier, pour un montant de 12 741,40 € HT

Soit une augmentation du montant du marché, pour la tranche ferme, de 33 582,36 € HT soit 40 298,83 € TTC.

Montant de l'avenant	33 582,36 € HT
Montant du marché après avenant tranche ferme	962 979,51 € HT
Montant du marché après avenant tranche ferme + tranche optionnelle	982 324,51 € HT
L'incidence en pourcentage de l'avenant	+ 3,54 %

Lot 03 : Gros œuvre

Plus et moins-values selon les FTM (Fiches techniques modificatives) 4 et 18b :

- Suppression d'articles du CCTP (Cahier des clauses techniques particulières) non nécessaires à la réalisation de l'ouvrage
- Mises au point techniques et architecturales
- Aléas sur les terrassements en lien avec le géotechnicien et l'étude G2PRO pour un montant de – 59 805,78 € HT.

- la prise en compte financière de l'incidence de la prolongation des délais sur le coût des installations de chantier dont la durée de location de 3 bungalows pour un montant de 14 993,28 € HT

soit un montant total des modifications à hauteur de – 44 812,50 € HT soit – 53 775,00 € TTC.

Montant de l'avenant	-44 812,50 € HT
Montant du marché après avenant	977 687,50 € HT
L'incidence en pourcentage de l'avenant	- 4.38%

Lot 04 : Structure bois - vêture

Ajout des prestations suivantes

- Le changement du pare-pluie et reprise bardage, pour un montant de 67 540,80 € HT ;
- Une expertise humidité paille et resuivi de l'étanchéité à l'air, pour un montant de 15 000,00 € HT ;
- Le remplacement de bottes de pluie suite à l'expertise mentionnée ci-dessus, pour un montant de 29 793,00 € HT ;
- La refabrication de faux-plafonds lattis volés et vis, pour un montant de 15 188,00 € HT ;
- Des protections provisoires, pour un montant de 4 980,00 € HT

Soit une augmentation du montant du marché initial de 132 501,80 € HT soit 159 002,16 € TTC.

Montant de l'avenant	132 501,80 € HT
Montant du marché après avenant	1 427 501,80 € HT
L'incidence en pourcentage de l'avenant	+ 10,23 %

Lot 07 : Menuiserie extérieure bois – occultation

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le 12/10/2026
ID : 074-200011773-20261006-BC_2026_0118-DE

Suppression d'articles du CCTP non nécessaires à la réalisation de l'ouvrage, selon la FTM 7, pour un montant total de 10 308,20 € HT.

L'impact financier se traduit par une baisse de 10 308,20 € HT soit – 12 369,84 € TTC.

Montant de l'avenant	- 10 308,20 € HT
Montant du marché après avenant	696 176,74 € HT
L'incidence en pourcentage de l'avenant	- 1.46%

Lot 11 : Cloisons/peinture/plafond

Ajout de la réalisation d'un faux-plafond acoustique dans la salle annexe au R+1 selon la FTM 20 pour un montant de 15 919,25 € HT soit 19 103,10 € TTC.

Montant de l'avenant	15 919 ,25 € HT
Montant du marché après avenant	209 439,65 € HT
L'incidence en pourcentage de l'avenant	+8.23%

Lot 14 : Carrelage Faïences

Ajout des prestations suivantes conformément aux FTM 11 et 19 :

- l'ajout de caniveaux au niveau des douches des vestiaires Homme et femme, pour un montant de 9 060,00 € HT
- des frais de gardiennage du carrelage chez le fournisseur, lié à la prolongation du chantier, pour un montant de 1 355,14 € HT

Soit une augmentation du montant du marché de 10 415,14 € HT soit 12 498,17 € TTC.

Montant de l'avenant	10 415.14 € HT
Montant du marché après avenant	127 377,45 € HT
L'incidence en pourcentage de l'avenant	+8.90 %

Lot 15 : Chauffage-VMC-Plomberie sanitaires

Plus et moins-values selon les FTM 6 et 10:

- Des mises au point techniques et architecturales avec la suppression et l'ajout de prestations pour un montant de – 5 085,05 € HT
- L'uniformisation de la GTB dans un seul système et une mise au point technique sur les panneaux rayonnants, pour un montant de 20 568,70 € HT

Soit une augmentation du montant du marché initial de 15 483,65 € HT soit 18 580,38 € TTC.

Montant de l'avenant	15 483,65 € HT
Montant du marché après avenant	642 472,80 € HT
L'incidence en pourcentage de l'avenant	+2,47 %

Lot n°20 : Espaces verts

Mise au point technique comprenant selon la FTM 17 :

- La mise en place d'une bande terre pierre en pied de bâtiment côté Nord et Ouest
- L'ajout de volige métal manquante
- L'ajout d'un portail manuel accès riverain
- L'ajout d'une boucle magnétique de sortie portail parking
- La redéfinition des limites de prestation avec la requalification de la Géline.

Représentant une augmentation du montant du marché de 15 304,00 € HT soit 18 364,80 € TTC.

Montant de l'avenant	15 304,00 € HT

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le 12/10/2026
ID : 074-200011773-20261006-BC_2026_0118-DE

Montant du marché après avenant	[illegible] € HT
L'incidence en pourcentage de l'avenant	+5,16 %

Les avenants ont été soumis pour avis à la commission d'appel d'offres, réunie le 15 septembre 2026, qui a rendu un avis favorable sur leur conclusion.

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER les termes des avenants sus-énoncés pour les lots n°2, 3, 4, 7, 11, 14, 15, 16, 19 et 20 du marché de travaux de construction du Gymnase de Vétraz-Monthoux ,

D'AUTORISER le Président ou son représentant à signer lesdits avenants.

Signé électroniquement par : Gilles RAVINET
Date de signature : 06/10/2026
Qualité : Agglo - DGS

Signé électroniquement par : Amine MEHDI
Date de signature : 08/10/2026
Qualité : Agglo - Secretaire Bureau Communautaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.